

RCCM
2014 - M₁

DECLARATION

- D'IMMATRICULATION PRINCIPALE DE PERSONNE MORALE
- D'OUVERTURE D'UN BUREAU DE REPRESENTATION OU DE LIAISON
- D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE D'UNE PERSONNE MORALE
- D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE
- D'OUVERTURE D'UNE FILIALE
- DE TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

1 RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : **LUHIHI MINING MINERALS**
2 NOM COMMERCIAL : _____ SIGLE : **LHM MINERALS** ENSEIGNE : _____
3 FORME JURIDIQUE : **S.A.R.L.**
4 CAPITAL SOCIAL : chiffre **10 000 000 CDF** lettre **dix millions CDF**
DONT : _____ en numéraire **10 000 000 CDF** en nature et _____ en industrie
SEUIL MINIMUM DU CAPITAL SOCIAL : _____
5 ADRESSE DU SIEGE : **40, av. LUBUYE, C/Kampemba, V/Lubumbashi, P/Katanga**
6 N° R.C.C.M. DU SIEGE OU DE L'ANCIEN SIEGE : **CD/LSH/RCCM/23-B-01191**
7 ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CREE : _____
8 DUREE (à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) : **99 an(s)**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OBJET SOCIAL ET AUX ETABLISSEMENTS

9 ACTIVITES : **Boulangerie; ventes produits agropastoral, fourniture des biens et services; location des camions et engins, transport, formation, hydrocarbure, soudure et montage des tentes, maintenance électrique et auto, gestion des produits chimiques, génie des produits chimiques, génie civil**
10 Date de début : **05/06/2023** Nombre de salariés prévus : **2**
11 Origine du fonds : Création Achat Apport Prise en location gérance Transfert Autres
12 Précédent exploitant ou Loueur de fonds : Nom et Prénoms/Dénomination : _____
Adresse (ville, Qt., Rue, BP, Tel, E-mail) : _____ N° R.C.C.M. : _____
13 ETABLISSEMENTS SECONDAIRES/SUCCURSALES (autre que celui ou celle créé(e)) Non Oui
Adresse (ville, Qt., Rue, BP, Tel, E-mail) : _____ N° R.C.C.M. : _____
Activités : _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ASSOCIES

NOM & PRENOMS/DENOMINATION	GENRE (M/F)**	DATE ET LIEU DE NAISSANCE(***)/ N° RCCM	NATIONALITE	ADRESSE

(**) M : Masculin ; F : Féminin (***) Si âge inférieur à la majorité, afficher les champs de saisie du représentant (Nom, Prénoms, Date de Naissance) ou cocher une case « Mineur Emancipé » et y rattacher l'acte y afférant

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DIRIGEANTS

NOM & PRENOMS	GENRE (M/F)**	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITE	ADRESSE	QUALITE
M. EMMANUEL MAYUNGA	M	26/03/1960 A LUBUMBASHI	République Démocratique du Congo	607, av. ILUNGA BULAYA, Q/LATIN, C/Manika, V/Kolwezi, P/Katanga	Gérant

(**) M : Masculin ; F : Féminin

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet/Nom & Prénoms	N° d'Agrément / Date et lieu de naissance	Adresse	Qualité
			TITULAIRE
			SUPPLEANT

17 LE SOUSSIGNE **MONSIEUR FREDDY NYEMBO MUHAFU, MANDATAIRE**
Demande à ce que la présente constitue : **Demande d'immatriculation au R.C.C.M.**

Fait à Lubumbashi le **12/06/2023**
Signature du demandeur

18 Le Greffier ou le responsable de l'organe compétent soussigné a reçu le formulaire sous le numéro d'ordre **CD-FBH-01-2023-B-01886** du registre d'arrivée
La régularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 46 de l'AUDCG par le Greffier ou le responsable de l'organe compétent qui a :

- Procédé à l'immatriculation le **05/06/2023** sous le numéro **CD/LSH/RCCM/23-B-01191** et délivré un accusé d'enregistrement
- Rejeté la demande au(x) motif(s) que : _____

Fait à Lubumbashi le **12/06/2023**

Par l'Intermédiaire du Pouvoir
KABONGO KANDOLO BOAZ

En cas de rejet de la demande par le Greffier ou le responsable de l'organe compétent, le demandeur atteste que le présent formulaire comportant les motifs de son refus de sa demande lui a été remis le _____ et reconnaît que cette remise vaut notification de rejet. (Signature du Demandeur)



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA JUSTICE
GUICHET UNIQUE DE CREATION D'ENTREPRISE

REPERTOIRE N°

AS N°

Du 05/06/2023

DEPOT DES STATUTS DE LA SOCIETE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN.

A COMPARU : MONSIEUR FREDDY NYEMBO MUHAFU, MANDATAIRE

Au Guichet Unique de création d'Entreprise GUCE Lubumbashi, devant nous, **Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise.**

Aux fins du dépôt de deux copies certifiées conformes des statuts (article 46 alinéa 1 de l'Acte Uniforme sur le Droit commercial Général du traité de l'OHADA) dûment enregistrés aux domaines Foid du / / 2023 de la société « **LUHIHI MINING MINERALS** » en sigle "**LUHIHI MINING MINERALS**" S.A.R.L

CETTE SOCIÉTÉ A POUR ACTIVITÉ :

Services personnels et domestiques : Autres services personnels n.c.a.

Sa durée est fixée à 99 années consécutivement à son immatriculation au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, sauf le cas de dissolution anticipée ou Prorogation.

Le siège social est fixé à Lubumbashi, 40, av. LUBUYE, C/Kampemba, V/Lubumbashi, P/Katanga.

Le capital social est fixé à la somme de : **10 000 000 CDF**

La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CD/LSH/RCCM/23-B-01191** du **05/06/2023**.

Acte de dépôt susdit signé par nous aux jour, mois, heure et an que dessus, a de suite été envoyé au comparant.

Par Délégation du Pouvoir
KABONGO KANDOLO Boaz





Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
Personne morale, société commerciale ou groupement- Forme complète
au 12/06/2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Dénomination sociale	: LUHIHI MINING MINERALS
Numéro RCCM	: CD/LSH/RCCM/23-B-01191
Date immatriculation RCCM	: 05/06/2023
Date début exploitation	: 05/06/2023
Origine	: Création
Forme juridique	: Société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL)
Capital social	: 10000000 CDF
Durée	: 99 année(s)
Sigle	: LUHIHI MINING MINERALS
Adresse du siège social	: 40, av. LUBUYE, NA C/Kampemba, V/Lubumbashi, P/Katanga
Siège d'exploitation	: 1087, av. FEMME CONGOLAISE, NA C/Manika, V/Kolwezi, P/Katanga
Secteur d'activité OHADA	: Services personnels et domestiques
Activité principale OHADA	: Autres services personnels n.c.a

RENSEIGNEMENT RELATIFS AUX DIRIGEANTS

- EMMANUEL MAYUNGA, né(e) le 26/03/1960 à LUBUMBASHI (CD), nationalité : République Démocratique du Congo - Gérant

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ASSOCIÉS

- EMMANUEL MAYUNGA, né(e) le 26/03/1960 à LUBUMBASHI (CD), nationalité : République Démocratique du Congo - Gérant
- KAREEM MASOUD, né(e) le 21/05/1980 à LUBUMBASHI (CD), nationalité : République Démocratique du Congo

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SÛRETÉS

--- NEANT ---

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS

--- NEANT ---

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SUCCURSALES

--- NEANT ---

Fin de l'extrait

KABONGO KANBOLO Boaz
Par Délegation du Pouvoir

Fait à Lubumbashi, le 12/06/2023



MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

Kinshasa, le 12/06/2023

IDENTIFICATION NATIONALE

STE LUHIHI MINING MINERALS SARL
LHM MINERALS SARL

40 AV. LUBUYE C/ KAMPEMBA

Messieurs,

Par application de l'Ordonnance n°73/236 du 13 août 1973 portant institution
D'un numéro national d'identification, il a été décidé de vous attribuer le numéro

05-H5300-N27045S

Ce numéro annule et remplace tous les numéros d'identification qui vous avaient été attribués précédemment.

Désormais il devra figurer sur les entêtes des lettres, factures, reçus, quittances, déclarations, actes et autres pièces produits dans le cadre de vos relations
Avec les services et entreprises des secteurs public et privé.

Si vous recevez d'autres lettres semblables à celle-ci, ou si vous constatez une erreur ou une omission dans les renseignements ci-dessous, veuillez en avvertir
Le Secrétaire Général à l'Economie Nationale, B.P. 8.500 Kinshasa I.

Veuillez également lui communiquer le plus tôt possible toute modification qui interviendrait dans ces renseignements.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Raison sociale : **STE LUHIHI MINING SARL**
Date de Création : **05/06/2023**
N° R.C.C.M : **LSH/RCCM/23-B-01191**
Localité R.C.C.M : **LUBUMBASHI**
Numéro B.P. :
Localité B.P. :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Adresse : **40 AV. LUBUYE C/ KAMPEMBA**
Secteur d'Activité : **PRESTATION DE SERVICES**
Résident au Congo : **1**
Forme Juridique : **SARL**
Nationalité : **CONGO RD**
Date effet : **12/06/2023**

POUR LE MINISTRE
Célestin TWITE YAMWEMBO
Secrétaire Général

Kinshasa, le

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES



N°11/02008589M/DGI/DIRAF/DIGR/IM/2023

DIRECTION DE L'ASSIETTE FISCALE

Objet : Notification du Numéro Impôt
A2315445P

A la Société

LUHIHI MINING MINERALS

40 AV -LU C/LUBUMBASHI

KATANGA

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en application des dispositions de la Circulaire Ministérielle n°002/CAB/MIN/FINANCES/2006 du 20 juin 2006 relative à l'exécution du Décret n°03/012 du 18 juillet 2003 portant institution d'un Numéro Impôt, vous êtes désormais identifiés sous le Numéro Impôt: **A2315445P**

A cet effet, j'appelle votre attention sur l'obligation légale d'afficher ledit numéro aussi bien sur toute correspondance avec l'Administration Fiscale que sur tout facturier ou autre document émis en tenant lieu.

Par conséquent, tout autre Numéro Impôt vous attribué antérieurement est définitivement désactivé, et conformément à la répartition des compétences entre services gestionnaires, la gestion de votre dossier fiscal relève de la compétence de : **CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI**

considération distinguée.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma

*cc - D.G
- DGA(TOUS)
- Insp. Coordo
- Directeur Provincial du KATANGA

Emmanuel BAKANYIZE BIRHALI

Directeur



PKA123456789

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Une sécurité pour aujourd'hui et demain

CERTIFICAT D'AFFILIATION

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifie que l'Employeur désigné ci-après est affilié sous le

NUMERO : 1012864585

à reproduire sur toute correspondance et
tout document adressé à la CNSS

DENOMINATION OU RAISON SOCIALE : **LUHIHI MINING MINERALS**

ABREVIATION (SIGLE) : **LHM MINERALS**

CENTRE DE GESTION : **DIRECTION PROVINCIALE DE KATANGA I (LUBUMBASHI)**

Fait à Kinshasa, le 05/06/2023

Directeur Général

* Note : Le Certificat d'Affiliation est gratuit.

**STATUTS DE LA SOCIETE
LUHIHI MINING MINERALS
en sigle " LHM HOLDING SARL "**



Société A Responsabilité Limitée

STATUTS

GEORGE-SHADRACK KAKUMBA HOLDING SARL
« GSK HOLDING »
Société A Responsabilité Limitée

ACTE CONSTITUTIF



Entre les soussignées :

1. Monsieur **Emmanuel MAYUNGA**, de nationalité congolaise, né à Lubumbashi, le 26/03/1960, résidant dans la ville de Kolwezi au numéro 607, sur l'avenue Ilunga Bulaya, Quartier Latin, dans la commune de MANIKA, province du Lualaba ;

Et,

2. Monsieur **Kareem MASOUD**, de nationalité Congolaise, né à Kanyama, le 21/05/1980, résidant dans la ville de Kolwezi au numéro 04, Avenue Chemin Public, au Quartier Bel air dans la commune de DILALA, province du Lualaba.

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société à responsabilité limitée (SARL) qu'ils ont convenu de constituer.

STATUTS

TITRE I : FORME, DENOMINATION, SIEGE, OBJET, DUREE

Article 1 : Forme - Dénomination

Il est formé entre les soussignés une société à responsabilité limitée (SARL) qui sera régie par les présents statuts, par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA (AUSCGIE) ses textes d'application, et par les protocoles d'accord régulièrement passés entre les parties.

La société adopte la dénomination : **LUHIHI MINING MINERALS**
en sigle "**LHM MINERALS**" SARL.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination sociale devra toujours être précédée ou suivie de la mention « société à responsabilité limitée », ou des initiales « SARL » notamment les lettres, les factures, les annonces et publications diverses.

TITRE VII : DIVERS

Article 32 :

Le Conseil peut déroger aux présentes dispositions de l'article 12 alinéa 3 lorsque l'associé se trouve dans des circonstances particulières d'indisponibilité momentanée (maladie, mutation, etc.). Dans ce cas, les dispositions les mieux indiquées seront prises pour sauvegarder au mieux des intérêts de la société et de l'associé.

Article 33 :

Toutes les contestations pouvant surgir dans l'exécution ou l'interprétation du présent acte ou d'actes modificatifs ultérieurs, seront soumises à la compétence exclusive des tribunaux de Lubumbashi.

Article 34 : Droit commun

Les clauses des présents statuts qui se trouveraient contraires aux dispositions de l'Acte uniforme ou de la législation interne en la matière non contraire à l'Acte uniforme précité, sont réputées non écrites. En revanche, les dispositions impératives de cet Acte uniforme qui ne figurent pas dans les présents statuts, sont réputées en faire partie intégrante.

Article 35 : Dispositions finales

Les associés donnent mandat et tous pouvoirs au porteur, pour procéder aux formalités notariales requises, de dépôt des présents statuts au Guichet Unique de création d'entreprises de Lubumbashi.

Ainsi fait à Lubumbashi, le 28 Février 2023, en quatre exemplaires originaux.

Les Associés,

Emmanuel MAYUNGA

KAREEM MASOUD

